

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ouistreham Riva-Bella, le 27 juillet 2020

COVID-19 : Une campagne de dépistage gratuit et sans ordonnance à Ouistreham Riva-Bella

Afin de casser les chaînes de transmission du COVID-19, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire. Dans ce cadre, l'ARS Normandie, la Préfecture et les collectivités poursuivent leurs actions proactives de dépistage au Covid-19 pour faciliter l'accès aux tests, notamment à Ouistreham Riva-Bella.

Un accès aux tests facilité

Dans une démarche de prévention, l'ARS Normandie, la préfecture du Calvados, la Ville de Ouistreham Riva-Bella et l'Assurance Maladie du Calvados encouragent fortement la population à participer aux opérations de dépistage dans ordonnance proposés à compter du 6 août. Chacun est invité à se faire tester pour connaître sa situation individuelle et pouvoir prendre les mesures nécessaires en cas de résultat positif. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus sur ce territoire.

Pour qui ?

Sur la base du volontariat, tous les passants peuvent être dépistés, avec ou sans symptôme.

Comment ?

Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité.

Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'Assurance maladie). Il ne nécessite pas de prescription médicale.

Lieux et horaires

- 6, 7, 10, 11 et 12 août 2020
- De 10h à 13h et de 14h à 17h
- Esplanade Lofi, 14150 Ouistreham Riva-Bella

La participation de la population au dépistage permet d'évaluer le niveau de circulation du virus sur le territoire, de repérer le cas échéant des cas positifs, de déclencher la recherche de personnes contacts de ces cas positifs, de les alerter afin de mieux les protéger et ainsi de casser les chaînes de transmission du virus.

L'intensification des dépistages

Le dépistage des personnes symptomatiques : une priorité

Le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 est la priorité. Dans le cadre du déconfinement, toutes les personnes avec symptômes disposant d'une prescription médicale peuvent être testées par RT-PCR (tests virologiques). Ces patients doivent pouvoir consulter rapidement pour être dépistés et isolés. En cas de résultat positif, leurs contacts à risque seront contactés, invités à respecter une quatorzaine et testés pour casser la chaîne de transmission du virus.

Grâce aux capacités supplémentaires de tests déployées sur l'ensemble de la région, et pour réduire encore plus fortement le risque de rebond épidémique, la stratégie de dépistage est intensifiée sur l'ensemble de la Région. Cette intensification des dépistages a été rendue possible grâce à la coopération de tous les acteurs locaux : professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux, secteur associatif, préfetures et collectivités territoriales.

Elle intervient notamment :

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

- Dans le cadre de la reprise d'activité des établissements de santé : en amont d'une hospitalisation ou d'une intervention chirurgicale, les patients sont aujourd'hui testés ;
- En cas de clusters, afin de procéder à des investigations larges et rapides dans les territoires où le risque de circulation virale a été identifié ;
- Dans le cadre d'opération dites de « aller-vers » dans des lieux passants, afin de favoriser l'accès au dépistage. Ces opérations permettent par ailleurs de répondre à d'éventuelles difficultés d'accès aux soins de certains habitants.

Ces actions contribuent à maintenir un volume élevé de dépistages dans la région, gage de vigilance et de maîtrise de l'épidémie.

#TousMobilisés

A ce jour en Normandie, tous les indicateurs sont en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant **le virus n'a pas disparu** : le virus circule encore et des nouveaux cas sont encore identifiés chaque jour. Afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, restons prudents et appliquons tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)

Le port d'un masque grand public est vivement conseillé pour se protéger et protéger les autres, notamment lorsque la distance physique d'1 mètre n'est pas possible. Il ne se substitue en aucune manière au respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale.

Depuis le 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

Le masque « grand public » est à usage non-sanitaire, mais répond à des normes établies par les autorités sanitaires : il doit être respirable et filtrer les gouttelettes qui contiennent du virus, pour ne pas qu'elles rentrent ni ne sortent. Ils sont lavables pour la grande majorité et réutilisables plusieurs fois (certains modèles 20 ou 30 fois – se conformer aux recommandations du fabricant).

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat, des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins, consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie) pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur Santé.fr.